



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1^{er} Juillet 2014

DOSSIER N° 15 :

JARDIN PARTAGE BOIS DU BOUSCAT/

ENTREE CHAMP DE COURSES

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 1^{er} Juillet 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents :28

Absent : 0

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Bernadette HIRSCH-WEIL, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI pour les dossiers N° 4 à 18 (à Joan TARIS), Dominique VINCENT pour les dossiers N° 3 à 18 (Odile LECLAIRE), Monique SOULAT (à Daniel CHRETIEN), Didier BLADOU (à Philippe VALMIER), Pascal APERCE (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAIVE (à Bénédicte SALIN)

Absent :

Secrétaire : Sébastien LABAT

DOSSIER N° 15 : JARDIN PARTAGE BOIS DU BOUSCAT/ ENTREE CHAMP DE COURSES

RAPPORTEUR : Gwénaél LAMARQUE

Par délibération du 6 mai 2014, la ville s'est engagée dans le projet de jardin partagé du Bois du Bouscat, à l'entrée Champ de courses. Les partenaires Gironde Habitat, l'association Place aux Jardins, l'association LABCDEFG et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont donné leur accord pour s'associer à la commune pour co-construire ce projet.

Une convention cadre 2014 – 2016 a ainsi été élaborée et validée par tous les acteurs concernés. Cette convention fixe les objectifs généraux sur 2014, 2015 et 2016. Chaque année, seront définis, dans le cadre d'un avenant :

- un programme d'investissement et de fonctionnement (aménagement des espaces, outillage, matières,...),
- un programme d'animation des actions,
- un plan de financement.

La convention cadre porte sur les points suivants :

➤ Les objectifs du partenariat :

- Monter un projet collectif à moyen terme de jardin partagé d'habitants, autour d'espaces collectifs et individuels, en mobilisant les habitants de la résidence, plus largement du quartier ou de la commune ;
- Inscrire cette action dans l'Agenda 21 de la ville et les principes du développement durable : le jardin est un support pédagogique, a une vocation écologique, vise à l'autoproduction de proximité et à une meilleure alimentation, dans un souci de mixité sociale et intergénérationnelle.

➤ La durée du partenariat : pour assurer la pérennité du projet, le partenariat porte sur 3 ans. La poursuite du projet sera étudiée en fin de chaque année, en fonction de son avancement, des objectifs atteints et des orientations données par les partenaires.

Fin 2014 (année test), si aucune mobilisation concrète d'habitants n'est effective, le projet sera réétudié. Cette démarche visant à l'autonomie des habitants sur le jardin, les missions d'accompagnement de Place aux Jardins seront dégressives sur les années suivantes (2015 et 2016).

➤ L'intervention de l'association Place aux Jardins : l'association est missionnée et entièrement financée par la CUB dans le cadre du dispositif communautaire 2014, associant l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

Ses missions :

- Mobilisation d'habitants volontaires et co-construction du projet
- Conception et aménagement technique du jardin
- Accompagnement du projet par de l'animation / formation / permanences
- Pilotage technique, suivi et évaluation du projet avec les partenaires
- Elaboration d'un programme annuel d'intervention sur la base des résultats obtenus et des orientations données par les partenaires.

➤ L'engagement des partenaires

Gironde habitat est propriétaire du site. A ce titre, et étant donné son intérêt à développer une animation de proximité pour les résidents, il s'engage à :

- mettre à disposition les moyens généraux de fonctionnement (espaces naturels, un/des espaces de rangement du matériel, le prêt éventuel d'une salle)
- étudier une solution technique permettant l'accès à l'eau pour l'arrosage
- financer :
 - o la consommation d'eau liée au jardin ;
 - o 50 % du budget d'investissement/fonctionnement annuel (travaux, matériels nécessaires à l'aménagement et au fonctionnement du jardin ...), en complément de la ville la 1^{ère} année (2014)
 - o 100 % du budget d'investissement/fonctionnement sur les 2 années suivantes ; dépenses qui seront liées au projet de réaménagement des espaces de la résidence impacté par le tramway.
- remplir toutes les charges relatives aux obligations du propriétaire.

La ville assure le pilotage du projet et finance :

- 50 % des dépenses d'investissement/fonctionnement sur la 1^{ère} année (2014),
- 100 % des frais d'animation les années suivantes
- la fourniture des matières (terreau, terre, compost)
- les supports de communication et moyens d'information en complément des outils mis en place par Place aux Jardins.

L'association LABCDEFG pourra assurer un relais d'information sur ce projet auprès de ses membres. Une complémentarité sera recherchée entre les activités du futur jardin partagé et celles de LABCDEFG sur son jardin.

➤ Le Pilotage, suivi et évaluation

Le pilotage est assuré par la Ville du Bouscat et coordonné par la responsable du Pôle Développement Durable. Le Service Espaces Verts et notamment l'agent technique du bois, participe au suivi technique. Un comité de pilotage annuel ou semestriel (juin /octobre) sera mis en place avec les quatre partenaires. Des réunions techniques se tiendront selon les besoins exprimés par Place aux Jardins ou les partenaires.

➤ Le programme année 1 : 2014

Les objectifs fixés :

- mettre en place un 1^{er} espace de 200 m² de jardin clôturé et attractif
- constituer un noyau dur de 5 habitants impliqués dans le projet
- étudier des actions de mutualisation avec l'association LABCDEFG

Le plan de financement :

- 101 heures de missions assurées par Place aux Jardins et prises en charge par le dispositif communautaire
- 4 500 € de frais d'investissement (clôture, bacs jardinés, mobiliers...) dont à la charge de la commune : 2000 € de subvention versée à Place aux Jardins (70 % versés à la signature de la convention, 30 % en octobre) et 500 € de matières fournies.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

35 voix POUR

Article 1 : Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention cadre 2014-2016 avec Gironde Habitat, l'association Place aux Jardins et l'association LABCDEFG,

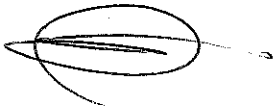
Article 2 : Autorise M. LE MAIRE à mettre en œuvre le projet sur ces 3 années,

Article 3 : Autorise M. LE MAIRE à mettre en œuvre le projet sur 2014 suivant le programme proposé ci-dessus,

Article 4 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits aux chapitres 21 et 011.

Fait et délibéré le 1^{er} Juillet 2014

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized oval shape with a horizontal line through it, and a short tail extending to the right.

Patrick BOBET